

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **30 mars 2009**

Décision n° **B-2009-0748**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Travaux d'extension de l'IUT B - Lots n° 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 17, 18 et maîtrise d'oeuvre -
Autorisation de signer des avenants aux marchés publics

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion
administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 23 mars 2009

Compte-rendu affiché le : 31 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Desseigne, Crédoz, Mme Frih (pouvoir à M. Blein), M. David G..

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Barge, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin.

Bureau du 30 mars 2009**Décision n° B-2009-0748**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Travaux d'extension de l'IUT B - Lots n° 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 17, 18 et maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signer des avenants aux marchés publics**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2004-2358 du 13 décembre 2004, le conseil de Communauté a autorisé la signature d'un marché public de prestations intellectuelles relatif à l'extension de l'IUT B à Villeurbanne, mission de maîtrise d'œuvre. Ce marché a été notifié sous le numéro 050310 K le 2 février 2005 au groupement d'entreprises Métropolis architectes associés-Lebayle-Setam ingénierie-Voutay pour un montant de 298 460 € HT, soit 356 658,16 € TTC. Par avenant n° 1, le cotraitant Construction énergies habitat a été substitué au cotraitant Lebayle.

Par décision n° B-2007-5524 du 17 septembre 2007, le Bureau a autorisé la signature des marchés publics de travaux pour l'extension de l'IUT B à Villeurbanne :

- lot n° 8, menuiseries intérieures bois : ce marché a été notifié sous le numéro 072861 X le 3 octobre 2007 à l'entreprise Thalmann pour un montant de 103 597,40 € HT, soit 123 902,49 € TTC,

- lot n° 9, cloisons doublages : ce marché a été notifié sous le numéro 072862 Y le 3 octobre 2007 à l'entreprise Degerli pour un montant de 176 552,92 € HT, soit 211 157,29 € TTC,

- lot n° 10, peinture et revêtements muraux : ce marché a été notifié sous le numéro 072863 Z le 3 octobre 2007 à l'entreprise Tondella pour un montant de 82 243,07 € HT, soit 98 362,71 € TTC,

- lot n° 11, plafonds suspendus : ce marché a été notifié sous le numéro 072864 A le 3 octobre 2007 à l'entreprise Acetam pour un montant de 55 070,47 € HT, soit 65 864,28 € TTC,

- lot n° 17, chauffage, plomberie, sanitaires, ventilation : ce marché a été notifié sous le numéro 072867 D le 3 octobre 2007 à l'entreprise Guicherd pour un montant de 283 464,13 € HT, soit 339 023,10 € TTC.

Par décision n° B-2007-5526 du 17 septembre 2007, le Bureau a autorisé la signature des marchés publics de travaux pour l'extension de l'IUT B à Villeurbanne :

- lot n° 12, revêtements de sols : ce marché a été notifié sous le numéro 072870 G le 8 octobre 2007 à l'entreprise Sols modernes pour un montant de 121 115,74 € HT, soit 144 854,43 € TTC,

- lot n° 15, VRD : ce marché a été notifié sous le numéro 072871 H le 4 octobre 2007 à l'entreprise Perrier TP pour un montant de 153 330,05 € HT, soit 183 382,74 € TTC,

- lot n° 18, courants fort, courants faibles : ce marché a été notifié sous le numéro 072872 J le 4 octobre 2007 à l'entreprise Brunet pour un montant de 318 658,30 € HT, soit 381 115,33 € TTC.

Par décision n° B-2008-5973 du 4 février 2008, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour l'extension de l'IUT B à Villeurbanne :

- lot n° 13, carrelages, faïences : ce marché a été notifié sous le numéro 083206 R le 29 février 2008 à l'entreprise Rhodanienne de carrelage pour un montant de 29 543,01 € HT, soit 35 333,44 € TTC.

Par décision n° B-2008-6141 du 1er avril 2008, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour l'extension de l'IUT B à Villeurbanne :

- lot n° 7, métallerie, serrurerie : ce marché a été notifié sous le numéro 083271 M le 14 avril 2008 à l'entreprise Daniel Giraud SAS pour un montant de 128 606,90 € HT, soit 153 813,85 € TTC.

Par courrier du 15 janvier 2009, l'université Claude Bernard Lyon I, à laquelle appartient l'IUT B a souhaité que la Communauté urbaine prenne en charge la maîtrise d'ouvrage de travaux d'aménagement de surfaces non aménagées dans le projet, l'IUT finançant ces travaux et les frais de maîtrise d'œuvre en résultant par le biais d'une convention financière entre l'université Lyon I et la Communauté urbaine. Les travaux sont estimés à 93 175 € toutes dépenses confondues.

Un certain nombre d'autres modifications restaient à contractualiser, en particulier le raccordement direct en eau potable sur l'IUT non prévu à l'origine (mauvais état des canalisations existantes). Le total est estimé à 23 700 € toutes dépenses confondues.

Les prestations réellement fournies ou à fournir par la maîtrise d'œuvre nécessitent de revoir sa rémunération pour un montant de 18 597 € toutes dépenses confondues :

- étude et suivi des travaux de confortement suite au sinistre sur les planchers et allongement de la durée du chantier consécutive à ce même sinistre, rémunération estimée à 10 324,52 € HT,

- suivi des travaux d'aménagement complémentaires, les études étant déjà considérées comme déjà réalisées dans le cadre du marché initial, rémunération estimée à 4 091 € HT. En ce qui concerne ces travaux d'aménagement, s'ils avaient été réalisés dans le cadre du budget initial, une prime d'incitation de 20 000 € HT était prévue dans le marché de maîtrise d'œuvre. Cette hypothèse ne s'étant pas réalisée, il convient de déduire de la rémunération initiale du maître d'œuvre ce montant de 20 000 € HT.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le marché de maîtrise d'œuvre doit donc être réduit de 5 583,56 € HT, soit 6 677,94 € TTC.

Suite à ces demandes, le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2009-0576 du 9 mars 2009 a :

- approuvé l'avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage confiée relatif aux travaux supplémentaires demandés et financés par l'IUT B et le projet de convention financière avec l'université Claude Bernard Lyon I,

- autorisé monsieur le président à signer l'avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage confiée et la convention financière avec l'université Claude Bernard Lyon I,

- autorisé l'individualisation d'une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 143 175 € en dépenses et de 93 175 € en recettes.

En application de ces décisions, il convient donc de souscrire les avenants nécessaires à la réalisation des travaux et prestations supplémentaires. Ces avenants s'établissent comme suit :

- marché de maîtrise d'œuvre n° 050310 K, groupement d'entreprises Métropolis architectes associés-Lebayle-Setam ingénierie-Voutay. Par avenant n° 1, le cotraitant Construction énergies habitat a été substitué au cotraitant Lebayle. Cet avenant n° 2 d'un montant de - 5 583,56 € HT, soit - 6 677,94 € TTC ramènerait le montant du marché à 292 876,44 € HT, soit 350 280,22 € TTC, soit une diminution de 1,87 % du montant initial du marché,

- lot n° 7, métallerie, serrurerie : marché n° 083271 M, entreprise Daniel Giraud SAS. Cet avenant n° 1, d'un montant de 1 950,00 € HT, soit 2 332,20 € TTC, porterait le montant total du marché à 130 556,90 € HT, soit 156 146,05 € TTC, soit une augmentation de 1,52 % du montant initial du marché,

- lot n° 8, menuiseries intérieures bois : marché n° 072861 X, entreprise Thalmann. Cet avenant n° 1, d'un montant de 3 133,50 € HT, soit 3 747,67 € TTC, porterait le montant total du marché à 106 730,90 € HT, soit 127 650,16 € TTC, soit une augmentation de 3,02 % du montant initial du marché,

- lot n° 9, cloisons doublages : marché n° 072862 Y, entreprise Degerli. Cet avenant n° 1, d'un montant de 9 010,22 € HT, soit 10 776,22 € TTC, porterait le montant total du marché à 185 563,14 € HT, soit 221 933,52 € TTC, soit une augmentation de 5,1 % du montant initial du marché,

- lot n° 10, peinture et revêtements muraux : marché n° 072863 Z, entreprise Tondella. Cet avenant n° 1, d'un montant de 4 812,88 € HT, soit 5 756,20 € TTC, porterait le montant total du marché à 87 055,95 € HT, soit 104 118,92 € TTC, soit une augmentation de 5,85 % du montant initial du marché,

- lot n° 11, plafonds suspendus : marché n° 072864 A, entreprise Acetam. Cet avenant n° 1, d'un montant de 5 292,53 € HT, soit 6 329,87 € TTC, porterait le montant total du marché à 60 363 € HT, soit 72 194,15 € TTC, soit une augmentation de 9,61 % du montant initial du marché,

- lot n° 12, revêtements de sols : marché n° 072870 G, entreprise Sols modernes. Cet avenant n° 1, d'un montant de 8 443,16 € HT, soit 10 098,02 € TTC, porterait le montant total du marché à 129 558,90 € HT, soit 154 952,44 € TTC, soit une augmentation de 6,97 % du montant initial du marché,

- lot n° 13, carrelages, faïences : marché n° 083206 R, entreprise Rhodanienne de carrelage. Cet avenant n° 1, d'un montant de 6 496,31 € HT, soit 7 765,59 € TTC, porterait le montant total du marché à 36 039,32 € HT, soit 43 103,03 € TTC, soit une augmentation de 21,99 % du montant initial du marché,

- lot n° 15, VRD, marché n° 072871 H : entreprise Perrier TP. Cet avenant n° 1, d'un montant de 10 200 € HT, soit 12 199,20 € TTC, porterait le montant total du marché à 163 530,05 € HT, soit 195 581,94 € TTC, soit une augmentation de 6,65 % du montant initial du marché,

- lot n° 17, chauffage, plomberie, sanitaires, ventilation : marché n° 072867 D, entreprise Guicherd. Cet avenant n° 1, d'un montant de 13 450,00 € HT, soit 16 086,20 € TTC, porterait le montant total du marché à 296 914,13 € HT, soit 355 109,30 € TTC, soit une augmentation de 4,74 % du montant initial du marché,

- lot n° 18, courants fort, courants faibles : marché n° 072872 J, entreprise Brunet. Cet avenant n° 1, d'un montant de 24 023,14 € HT, soit 28 731,68 € TTC, porterait le montant total du marché à 342 681,44 € HT, soit 409 847 € TTC, soit une augmentation de 7,54 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres en séance du 27 février 2009 a émis un avis favorable et motivé à la conclusion des avenants pour les lots n° 9, 10, 11, 12, 13, 15 et 18.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les avenants susvisés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les projets d'avenants susvisés ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les avenants suivants :

- marché de maîtrise d'oeuvre n° 050310 K, groupement d'entreprises Métropolis architectes associés-Lebayle-Setam ingénierie-Voutay. Par avenant n° 1, le cotraitant Construction énergies habitat a été substitué au cotraitant Lebayle. Cet avenant n° 2, d'un montant de - 5 583,56 € HT, soit - 6 677,94 € TTC, ramène le montant du marché à 292 876,44 € HT, soit 350 280,22 € TTC, soit une diminution de 1,87 % du montant initial du marché,

- lot n° 7, métallerie, serrurerie : marché n° 083271 M, entreprise Daniel Giraud SAS. Cet avenant n° 1, d'un montant de 1 950 € HT, soit 2 332,20 € TTC, porte le montant total du marché à 130 556,90 € HT, soit 156 146,05 € TTC, soit une augmentation de 1,52 % du montant initial du marché,

- lot n° 8, menuiseries intérieures bois : marché n° 072861 X, entreprise Thalmann. Cet avenant n° 1, d'un montant de 3 133,50 € HT, soit 3 747,67 € TTC, porte le montant total du marché à 106 730,90 € HT, soit 127 650,16 € TTC, soit une augmentation de 3,02 % du montant initial du marché,

- lot n° 9, cloisons doublages : marché n° 072862 Y, entreprise Degerli. Cet avenant n° 1, d'un montant de 9 010,22 € HT, soit 10 776,22 € TTC, porte le montant total du marché à 185 563,14 € HT, soit 221 933,52 € TTC, soit une augmentation de 5,1 % du montant initial du marché,

- lot n° 10, peinture et revêtements muraux : marché n° 072863 Z, entreprise Tondella. Cet avenant n° 1, d'un montant de 4 812,88 € HT, soit 5 756,20 € TTC, porte le montant total du marché à 87 055,95 € HT, soit 104 118,92 € TTC, soit une augmentation de 5,85 % du montant initial du marché,

- lot n° 11, plafonds suspendus : marché n° 072864 A, entreprise Acetam. Cet avenant n° 1, d'un montant de 5 292,53 € HT, soit 6 329,87 € TTC, porte le montant total du marché à 60 363,00 € HT, soit 72 194,15 € TTC, soit une augmentation de 9,61 % du montant initial du marché,

- lot n° 12, revêtements de sols : marché n° 072870 G, entreprise Sols modernes. Cet avenant n° 1, d'un montant de 8 443,16 € HT, soit 10 098,02 € TTC, porte le montant total du marché à 129 558,90 € HT, soit 154 952,44 € TTC, soit une augmentation de 6,97 % du montant initial du marché,

- lot n° 13, carrelages, faïences : marché n° 083206 R, entreprise Rhodanienne de carrelage. Cet avenant n° 1, d'un montant de 6 496,31 € HT, soit 7 765,59 € TTC, porte le montant total du marché à 36 039,32 € HT, soit 43 103,03 € TTC, soit une augmentation de 21,99 % du montant initial du marché,

- lot n° 15, VRD : marché n° 072871 H, entreprise Perrier TP. Cet avenant n° 1, d'un montant de 10 200 € HT, soit 12 199,20 € TTC, porte le montant total du marché à 163 530,05 € HT, soit 195 581,94 € TTC, soit une augmentation de 6,65 % du montant initial du marché,

- lot n° 17, chauffage, plomberie, sanitaires, ventilation : marché n° 072867 D, entreprise Guicherd. Cet avenant n° 1, d'un montant de 13 450 € HT, soit 16 086,20 € TTC, porte le montant total du marché à 296 914,13 € HT, soit 355 109,30 € TTC, soit une augmentation de 4,74 % du montant initial du marché,

- lot n° 18, courants fort, courants faibles : marché n° 072872 J, entreprise Brunet. Cet avenant n° 1, d'un montant de 24 023,14 € HT, soit 28 731,68 € TTC, porte le montant total du marché à 342 681,44 € HT, soit 409 847 € TTC, soit une augmentation de 7,54 % du montant initial du marché.

2° - Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercices 2009 - compte 0 458 119 - fonction 0023 - opération 0571.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2009.